



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****155^e session**

Genève, 15-18 novembre 2011

Point 2.4 de l'ordre du jour provisoire

**Coordination et organisation des travaux – Révision des mandats
du Forum mondial (WP.29) et de ses groupes de travail
subsidiaires (GR), évaluation biennale de 2010-2011
et programme de travail pour 2012-2013 et 2012-2016****Extension des mandats du Forum mondial (WP.29)
et de ses groupes de travail subsidiaires, évaluation biennale
et programme de travail pour 2012-2013****Note du secrétariat****I. Tâche**

1. Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2012 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2012-2013, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2012-2013**A. Introduction**

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour 2012-2013 du sous-programme «Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI) du Comité des transports intérieurs». Le Forum mondial est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Il sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et

au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Forum mondial et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée ainsi qu'une liste de produits/activités proposés pour 2012-2013 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports:

N° de module Sous-programme 2 – Transports

1	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2	Tendances et économies des transports, pays sans littoral et facilitation du transit
3	Transport routier (Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM))
4	Sécurité de la circulation routière
5	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
6	Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
7	Transport par voie navigable
8	Transport intermodal et logistique
9	Problèmes douaniers intéressant les transports
10	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
11	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
12	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
13	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
14	Transport des denrées périssables
15	Statistiques des transports

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2012-2013 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention «additionnel(le)» est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2010-2014 tel qu'il a été adopté en 2010 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2010/8 et Corr.1).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2012-2013

Sous-programme 2 – Transports

Module 5: Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)

Présentation du module (facultative)

Réalisations escomptées

Partie A: Activités du Forum mondial WP.29

Avec l'assistance de ses six groupes de travail subsidiaires (Groupe de travail du bruit (GRB), Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE), Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE), Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF), Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) et le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP), le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement, ainsi qu'à éliminer les obstacles techniques au commerce des véhicules routiers. Ils élaboreront également des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

Adoption de nouveaux règlements applicables aux véhicules et actualisation de ceux qui sont en vigueur (130 amendements et nouveaux règlements) avec publication subséquente.

Principales tâches de la Division des transports:

- Fournir des services de secrétariat:
 1. Au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)
 2. Au Groupe de travail du bruit (GRB)

*Présentation du module (facultative)**Réalisations escomptées*

3. Au Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
 4. Au Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
 5. Au Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
 6. Au Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
 7. Au Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
 8. Au Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2)
 9. Au Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur la construction de véhicules (WP.29/AC.1)
 10. Au Comité d'administration de l'Accord de 1998 sur la construction de véhicules (WP.29/AC.3)
 11. Au Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique des véhicules (WP.29/AC.4)
- Publier des amendements et des versions consolidées des Règlements de l'ONU, du Règlement technique mondial de l'ONU et des règles de l'ONU;
 - Coopérer avec des gouvernements et des organisations internationales;
 - Fournir des conseils et assurer des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles);

Partie B: Activités horizontales de la Division des transports

- Élaborer le projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif aux émissions de CO₂ par les transports intérieurs

Mise au point d'un outil permettant d'évaluer les émissions de CO₂ et de proposer des mesures visant à les réduire au moyen d'un convertisseur conforme à la politique des transports.

Incorporer des Systèmes de transport intelligents dans les instruments juridiques élaborés par la Division des transports de la CEE

Adoption d'une feuille de route en matière de STI contenant 20 mesures à prendre sur le plan mondial pour développer des STI dans tous les instruments légaux de la division des transports de la CEE, mener à bien un travail d'analyse, renforcer les capacités, organiser des ateliers et des tables-rondes de la CEE sur les STI.

Produits/activitésa) *Réunions et documents correspondants*

5.1 Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur la construction de véhicules,

Comité d'administration de l'Accord de 1998 sur la construction de véhicules et Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique des véhicules (48 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (6). Deux séries de documents concernant des propositions de nouveaux règlements et des propositions d'amendements à des règlements existants. Deux séries de documents relatifs à des règlements concernant des véhicules adoptés dans le cadre des trois Accords administrés par le Forum mondial. Deux séries de documents autorisant à élaborer des règlements techniques mondiaux de l'ONU. Deux séries de documents portant sur des propositions, sans rapport avec les règlements concernant des véhicules, adoptées par le Forum mondial. Deux documents relatifs à l'état de l'Accord de 1958. Deux séries de documents relatifs à l'état de l'Accord de 1998. Deux séries de documents relatifs à l'état de l'Accord de 1997.

5.2 Groupe de travail du bruit (GRB) (20 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (8). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées au bruit.

5.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (28 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (8). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à l'éclairage.

5.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (24 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (8). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à la pollution et à l'utilisation efficace de l'énergie.

5.5 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (28 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (8). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées aux freins, à la direction et aux pneumatiques.

5.6 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (28 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (8). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à la sécurité en général et aux systèmes antivols.

5.7 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (28 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Rapports des sessions (8). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants portant sur des questions liées à la sécurité passive.

5.8 Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (12 réunions d'une demi-journée)

Documentation:

Intégrée au point 5.1. ci-dessus.

b) *Publications et autres supports d'information*

5.9 Publication de l'ONU sur les casques de protection pour motocyclistes

5.10 Brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants

c) *Coopération technique*

5.11 Informations juridiques relatives à la mise en œuvre des accords de 1958, 1997 et 1998 mises à jour par le secrétariat et mises à disposition sur l'Internet (état des accords, autorités compétentes, consignes écrites, etc.).

5.12 Assistance juridique et technique aux Parties contractantes aux Accords aux fins de leur mise en œuvre efficace, ainsi qu'aux pays membres ou non membres de la CEE intéressés par une adhésion.

5.13 Coopération avec des gouvernements et des organisations internationales: prestation de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires et ateliers d'assistance technique ou de sensibilisation (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

III. Évaluation biennale

12. Conformément aux décisions prises à sa 149^e session en novembre 2009 (ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 21), les activités du Forum mondial sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, par rapport aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès. En février 2010, cette méthode a été approuvée par le Comité des transports intérieurs au titre de la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation des résultats de l'exercice 2010-2011 (ECE/TRANS/2010/7).

13. Le Forum mondial souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2010-2011 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2012-2013.

*Évaluation biennale**Examen des éléments de mesure des résultats pour 2010-2011
et établissement des objectifs pour 2012-2013*

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
5. Harmonisation des règlements concernant les véhicules	Établissement de nouveaux règlements concernant les véhicules et modification de règlements en vigueur pour rendre les véhicules plus sûrs et plus écocompatibles	a) Adoption de nouvelles règles et de nouveaux règlements concernant les véhicules ainsi que d'amendements y relatifs	Référence 2010-2011: 228 amendements et nouveaux règlements
		<i>Éléments de mesure des résultats:</i> Objectif pour 2012-2013: 130 amendements et nouveaux règlements	
		b) Une publication sur les casques de protection pour motocyclistes et une brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants	Référence 2010-2011: Une publication sur le WP.29
		<i>Éléments de mesure des résultats:</i> Objectif pour 2012-2013: une publication sur les casques et une brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants	

IV. Statut et caractéristiques du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et de ses groupes de travail subsidiaires

14. Conformément aux Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE, le mandat et la prolongation des groupes de travail devraient faire l'objet d'un examen tous les cinq ans (ECE/EX/1, par. 1, al. c).

15. Sachant que le premier cycle de cinq ans prendra fin en 2012 et à l'issue d'un examen complet de ses activités, le Forum mondial souhaitera peut-être proposer au Comité des transports intérieurs de proroger son mandat et son statut ainsi que celui de ses six groupes de travail subsidiaires (GRB, GRE, GRPE, GRRF, GRSG et GRSP) pour un nouveau cycle de cinq ans commençant en 2013 ECE/EX/1, par. 3, al. d).